

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2026-143

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.18,
Vu la demande de la société SADE CGTH – Grande-Synhe, chez Sogelink – TSA 70011 - 69134 DARDILLY
en date du 27 juillet 2026, afin de garantir le bon déroulement des travaux de branchement 11 rue de l'Eglise
à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte au droit des travaux, rue de l'Eglise, et ce, **à partir du 24 août 2026 pour une durée de 30 jours.**

ARTICLE 2 : une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par l'entreprise et prendront fin lors de son retrait.

ARTICLE 4 : La Brigade de Gendarmerie de Wormhout est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et transmis à la société SADE CGTH et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Wormhout,

Fait à WORMHOUT, le 28 juillet 2026

Pour Le Maire,
L'Adjoint Délégué,

Didier DERAM



Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 28/07/2026
Pour Le Maire,
L'Adjoint Délégué,

Didier DERAM

